



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu
page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Déclaration liminaire – CAPD du 26 juin 2014

Madame l'Inspectrice d'Académie,

au cours de l'année scolaire qui s'achève, à de nombreuses reprises, les enseignants se sont mobilisés contre la réforme des rythmes scolaires ou contre la politique d'austérité du gouvernement et le pacte de responsabilité qui a conduit, notamment à la contre-réforme des retraites, et à la poursuite du gel du point d'indice.

Leur mobilisation témoigne de leur opposition à cette logique inacceptable d'austérité qui met à mal les services publics. Malgré l'affichage médiatique, l'Éducation Nationale n'est pas épargnée, les conditions de travail des enseignants continuent de se dégrader dangereusement. La qualité du service public d'Éducation est sabotée.

À l'heure du bilan de l'année écoulée et des perspectives de l'année à venir, le constat est assez désespérant.

Plusieurs RASED sont incomplets dans notre département et les départs en formation faméliques. Les secteurs d'intervention des RASED modifiés ne permettront pas de « traiter » la difficulté des élèves sur tous les secteurs, ni d'assurer une prévention suffisante : quelles seront les priorités lors du redéploiement des équipes d'enseignants spécialisés ? Par ailleurs, si les trois postes E non pourvus par des titulaires du CAPA-SH devaient être gelés, un nouveau coup serait porté aux élèves les plus fragiles. La notion d'aide aux élèves en difficulté a-t-elle encore un sens ? Pour le SNUipp-FSU67, il est indispensable que ces postes soient pourvus cette année : cela permettrait à des collègues de s'essayer et éventuellement de postuler pour une formation CAPA-SH l'année suivante.

Lorsque la politique budgétaire irresponsable du gouvernement a conduit les départements à supprimer massivement des postes dans l'Éducation Nationale, les brigades de remplaçants ont payé elles aussi le prix fort.

Les élèves et leurs enseignants continuent d'en subir les conséquences dramatiques. Peut-on parler aujourd'hui de continuité du service public d'Éducation alors qu'il faudrait, a minima, recréer une cinquantaine de postes ?

Dans le même temps, les zones d'intervention des ZIL ont été redéployées, obligeant les collègues à augmenter leur temps de trajets alors que les indemnités kilométriques ont été recalculées à la baisse.

Les agences régionales de santé décident de l'ouverture de places en IME. La même logique d'économie budgétaire à tout prix produisant les mêmes effets, le nombre de places est totalement insuffisant. Beaucoup d'enfants nécessitant une prise en charge adaptée sont de fait scolarisés en milieu ordinaire dans des conditions qui ne répondent pas à leurs besoins. Ils en souffrent tout autant que leurs camarades de classe et leurs enseignants. L'école ne peut être un pis-aller, de vrais moyens doivent être dégagés dans l'intérêt de tous.

Il en va de même pour « la priorité au primaire ». La dotation en postes ne suffit pas à couvrir la hausse démographique et de trop nombreuses classes comptent encore des effectifs pléthoriques. Qui peut croire que ces conditions d'apprentissage permettent de garantir la réussite de tous les élèves ?

Cette CAPD traite plus spécifiquement du mouvement des personnels. À ce sujet, le SNUipp-FSU rappelle son exigence de critères transparents et objectifs qui garantissent l'égalité de traitement de tous les enseignants.

A cette fin, nous réitérons notre demande de mettre fin au recrutement des enseignants sur poste à profil.

Le SNUipp-FSU demande également que les équipes soient mieux considérées par leurs supérieurs : nombreuses sont celles qui ont découvert qu'un poste était bloqué pour un ou plusieurs stagiaires au moment de la parution des postes... Une simple information au préalable aurait permis d'apaiser les choses dans les écoles.

De même, nous demandons à ce que l'administration soit garante du respect des règles votées en CAPD et parues dans la circulaire mouvement : seule cette dernière doit être la base de travail des IEN dans les circonscriptions. Le temps des personnels de l'administration et celui des délégués du personnel est trop précieux pour pouvoir se permettre de passer des réunions entières à corriger les erreurs remontant des circonscriptions du département.

Concernant enfin la mise en œuvre des décrets Peillon et Hamon, le SNUipp-FSU a mené le débat et l'action avec la profession, il a relayé ses attentes et ses exigences. Parce que l'État n'a pas voulu assumer ses responsabilités, parce que le ministère a refusé le débat et la concertation pour imposer un projet inefficace et dangereux, parce qu'il n'a pas créé les conditions d'une réforme porteuse de progrès pour les élèves, les personnels et le service public d'éducation, la rentrée prochaine s'annonce sous les pires auspices.

Ces décrets apportent plus de problèmes que de solutions aux enjeux actuels de l'école, actant la territorialisation de l'école (désormais, le péri-scolaire impose ses horaires à l'école), conduisant à la remise en cause du statut des enseignants par les projets d'annualisation du temps de travail.

C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a lancé une alerte sociale pour la rentrée, et continue de demander la suspension de la mise en œuvre de ces décrets ainsi que leur réécriture.

Le SNUipp-FSU réaffirme son exigence :

- d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignants,
- de renforcement et de consolidation d'une école publique, gratuite, et égalitaire.